



RCS : BERNAY

Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00090

Numéro SIREN : 503 292 575

Nom ou dénomination : VITTAL FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2016 sous le numéro de dépôt 1423

216/A/1423

VITTAL FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 18 296 154 euros
Siège social : Chemin des Allais
27350 CAUVERVILLE EN ROUMOIS
503 292 575 RCS BERNAY

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - BERNAY
B.P. 30562
27305 BERNAY CEDEX

208 B90

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize et le jeudi vingt-sept octobre, à quatorze heures trente, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 16 Quai Quarantaine 14 600 Honfleur sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué en date du 8 octobre 2016.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire à laquelle sont annexées les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Pierre RIOU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Christiane RIOU et Monsieur Nicolas RIOU sont désignés comme scrutateurs. Madame Christine FERON est désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

La société FIGESCO AUDIT, et le Cabinet F.B.A Cælis Audit, Commissaires aux comptes, sont également présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent la totalité des actions et droits de vote sur les 18 296 154 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant les deux tiers du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

MC

Puis le Président déclare que le rapport du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général ;

(...)

- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président, puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée, Monsieur Christophe NICOLI, domicilié 38 Quai Louis Blériot 75016 Paris, né le 11 mars 1963 à Paris,

Ce dernier déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction l'empêchant de les exercer.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

(...)

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final vertical stroke.